

BULLETIN MUNICIPAL N°35

JUIN 2019



MAIRIE DE MOULEYDIER
Rue du Docteur DAUDE LAGRAVE
24520

Tél. 05.53.22.22.00
Fax 05.53.22.22.05

Email : mairie.mouleydier@orange.fr



MAIRIE DE MOULEYDIER
Rue du Docteur DAUDE LAGRAVE
24520

Tél. 05.53.22.22.00
Fax 05.53.22.22.05

Email : mairie.mouleydier@orange.fr



L'Editorial du Maire,

Quand on décide de mettre en place un projet, on sait très bien qu'il faudra des mois et même des années pour la pose de la dernière pierre.

Les contraintes administratives, les différentes procédures et le montage financier sont bien des soucis et c'est une grande satisfaction quand tout est en place. Cela correspond peut-être à une fin de mandat mais cette année 2019 voit la concrétisation de plusieurs années de travail.

Tout d'abord du côté de la Gravière, l'ensemble associatif et sportif s'est encore amélioré avec l'implantation d'un parcours de santé pour tous mais aussi avec d'importants travaux d'accessibilité, de sécurité, de conformité et même de confort du côté des différentes salles.

Avec le concours des syndicats d'eau et d'électricité les réseaux ont été améliorés en plusieurs endroits en vue d'économies d'énergie.

Notre commune va aussi être une première servie avec la fibre et d'importants répartiteurs vont être installés notamment rue des stades.

Nous allons aussi longuement bénéficier des réalisations de la CAB.

La véloroute voie verte, l'office du tourisme maison des vins et même bientôt le parc aqualudique vont faire le grand bonheur, non seulement des touristes mais aussi de tous ceux qui souhaiteront passer un bon moment de détente et de convivialité.

Tout cet été, du côté de Tuilières des artistes reconnus nous initieront un peu plus à l'art moderne.

Notre projet de qualité de vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille mais à l'image de notre Dordogne, il avance lentement mais sûrement et nous en sommes fiers.

Que ce soit au bord de notre belle rivière ou ailleurs, je vous souhaite un très bel été.

Le Maire

Jean-Michel BOURNAZEL

SOMMAIRE-

Informations mairie
Animations
Ecole
Informations diverses
Budget Travaux
Espace associations
Etat civil Divers

Comité de rédaction :

Jean-michel BOURNAZEL,
Pascal COFFIN,
Michel DELFIEUX,
Roseline HELLE,
Bernard PETIT,
Monique PEYRICAL,
Amélie

SENGPHADITCHANH
Responsable de publication:
Jean-Michel BOURNAZEL

Le parc de la Mairie



Le parc de la mairie est un espace public de la commune. C'est un endroit agréable surtout quand le temps est beau.

Des bancs, des tables et des poubelles sont mis à votre disposition dès les beaux jours pour passer un moment très reposant près de la Dordogne dans un cadre accueillant.

Il faut justement le laisser accueillant, ramasser les déjections de vos animaux et les papiers; bouteilles et ordures ménagères sont à placer dans les sacs près des escaliers.

Cet espace peut aussi être un lieu de pique-nique mais bien sûr l'endroit doit être laissé propre.

La bibliothèque juste à côté est ouverte deux demi-journées par semaine, elle peut être l'occasion de trouver un bon livre et d'agrémenter un moment de calme et de repos.

C'est une nouvelle bibliothécaire bénévole qui vous accueillera. Elle remplacera Madame Denise PETER que nous remercions bien vivement pour sa présence et son accueil afin de recevoir nos lecteurs et ceux des environs.



Compteurs LINKY

Depuis quelques semaines une entreprise installe des compteurs Linky sur notre commune. On entend et on lit beaucoup de choses vraies ou fausses sur ces compteurs qui permettront entre autres des relais à distance.

Certaines communes ont souhaité prendre position contre cette mise en place. Certaines ont dû en répondre au tribunal administratif et même payer les frais de procédure, d'autres ont dû retirer leurs délibérations sur ce sujet.

A MOULEYDIER la position de la municipalité a été claire : chacun est libre de laisser mettre en place ou non ces compteurs. C'est une décision personnelle à assumer car s'il peut y avoir des conséquences à l'installation il peut y en avoir aussi en cas de refus.

Notre position a été prise après réflexion lors de réunions d'information notamment avec le SDE24 et les différents acteurs responsables de notre qualité de vie.

Fermeture mairie



Comme chaque année, la mairie sera fermée le samedi pour la période de juillet et août



Nouveau drapeau

Lors des cérémonies commémoratives du 8 mai, Monsieur le Maire a remis au Président de la section locale des Anciens Combattants de MOULEYDIER, Monsieur André BOS, le nouveau drapeau financé par les communes de MOULEYDIER, ST GERMAIN et MONS et St AGNE

Adresse



La mobilité des familles sur notre commune est assez importante. Certains arrivent, s'installent quelques mois ou quelques années sans signaler leur présence en mairie et souvent sans donner une adresse lorsqu'ils quittent MOULEYDIER.

Cela pose de gros problèmes à notre administration car il est quelque fois important et même urgent de communiquer avec les occupants d'une maison ou d'un terrain même temporairement.

Elus et services ont un devoir de discrétion et la vie privée de chacun doit être respectée mais signalez toujours au secrétariat votre arrivée on se fera un plaisir de vous parler de la vie de notre village. Si vous partez, laissez-nous une adresse, elle servira peut-être à vous informer et à vous aider à des moments importants.

Pensez aussi à vous faire inscrire ou radier des listes électorales.

Voter est une action citoyenne mais aussi une façon de vous compter citoyen de MOULEYDIER.



Débroussaillage



Afin de lutter contre la propagation des feux de forêts et les feux en général, protéger les habitations et faciliter le travail des pompiers, il peut être obligatoire de débroussailler son terrain.

En prévision de l'été pensez donc à :

Elaguez vos arbres et arbustes

Éliminez vos déchets végétaux tels que branchages, herbe coupée...

Ratisez bien les sols en ôtant les feuilles mortes, les aiguilles de pins...

En cas de non-respect des règles de débroussaillage, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 € si des dommages ont été causés par un incendie



STOP aux dépôts sauvages

Les dépôts sauvages sont constitués de tous les objets, matériels, déchets, végétaux déposés près des containers, dans les rues ou dans les bois.

Ils sont en constante augmentation et il faut mobiliser le camion et des agents municipaux pour les ramasser. Ceci représente un coût important pour la commune qui pourrait être utilisé pour de bien meilleurs usages.

A cause des incivilités de certains, notre cadre de vie se dégrade. Respecter l'environnement c'est assurer une meilleure qualité de vie pour tous.

Pour cela, il est nécessaire de respecter dans la rue les jours et horaires de collecte et de ne pas venir déposer des encombrants ou autres objets destinés à la déchèterie aux containers.

Les dépôts des sacs se font le mardi soir pour le ramassage du mercredi matin. Il est interdit de laisser ses poubelles dans la rue en dehors de cette période.

Que risque-t-on ?

Le dépôt sauvage de déchets est interdit par la loi (juillet 1975) **et passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.**

Les articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement définissent la responsabilité des producteurs de déchets et l'article R635-8 du code pénal classe en « contravention de la 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit ». Les contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit. Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté des bornes d'apport volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

Article R635-8 du code pénal : Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Article R644-22 du code pénal : Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Désormais, la municipalité cherchera à identifier les auteurs de dépôts sauvages afin de les verbaliser et de pouvoir retrouver une commune propre.





Travaux

Des travaux sur le réseau d'eau potable, réalisés sous la houlette du SIAEP, ont permis le changement complet des canalisations de la rue de la Rocade et d'un tronçon rue de la Salmoniculture.

Le Syndicat Départemental d'Énergie, SDE24, a procédé à un renforcement des lignes électriques sur plusieurs secteurs de notre commune.

La société Orange a rénové une partie des lignes téléphoniques, notamment le long de la départementale 660.

Le très vieux chauffage à gaz, gourmand en énergie, de notre salle des fêtes vient d'être remplacé par une pompe à chaleur.

Des travaux de peinture concernant des plafonds et des boiseries vont être réalisés à la mairie.

Un parcours de santé, dont l'achat a été financé par la CAB que nous remercions vivement, a été installé sur le site de la Gravière près de la voie verte. Neufs éléments en bois viennent compléter les six appareils de fitness déjà présents sur le site pour aboutir à un espace sportif des plus attractifs.

Aucun entretien significatif n'avait été réalisé au club-house du football depuis fort longtemps, nous avons décidé de changer le chauffage, les portes fenêtres, et d'effectuer des travaux de plâtrerie et de peinture dans la pièce principale.

Suite à la visite de la commission d'homologation du district de football Dordogne Périgord, un certain nombre d'aménagements a été demandé pour la mise en conformité du stade. Nos services techniques ont modifié les abris arbitres et entraîneurs, la main-courante. Nous allons faire poser une clôture pour que l'enceinte sportive soit fermée et isolée du reste du site. Nous allons faire construire deux WC aux normes handicapés avec un accès côté enceinte sportive et un autre côté espace jeux et voie verte.

Nous poursuivons également la mise aux normes handicap de l'école avec notamment la pose de nouvelles rampes dans tous les escaliers.

Une partie de ces travaux est subventionnée par des aides de l'État, du conseil départemental, du district de football et un fond de concours de la communauté d'agglomération bergeracoise.

Budget



Budget principal 2018 :

Les résultats de clôture du budget principal s'établissent comme suit ;

Section fonctionnement

recettes 850529,83 dépenses 799441,40 résultat +51088,43

Section investissement

recettes 248758,35 dépenses 78476,78 résultat +170281,57

Comme depuis le début de leur mandat, vos élus ont décidé de ne pas augmenter le taux de vos impôts communaux

Budget assainissement 2018 :

Section d'exploitation

recettes 216923,04 dépenses 136309,36 résultat +80613,68

Section investissement :

recettes 206105,64 dépenses 89064,80 résultat +117040,84

Pour 2019, le conseil municipal a voté un budget prévisionnel de 1 171917,00 pour la section de fonctionnement et de 161939,00 en section d'investissement soit un budget total de 1 333856,00



Travaux pont

Le pont qui relie notre commune à ST GERMAIN et MONS n'est plus adapté à la circulation d'aujourd'hui.

Au trafic de plus en plus dense sur cet axe s'ajoute le passage régulier des transports scolaires mais aussi les nombreux échanges entre nos petites communes.

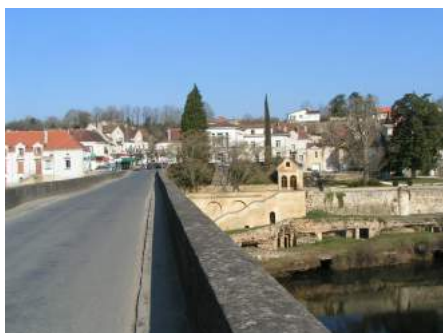
L'aire de camping-car de ST GERMAIN est l'exemple même de ces liens économiques et touristiques qu'il convient de conforter.

Nos deux municipalités insistaient depuis des années pour que le département propriétaire prenne en considération la dangerosité de traverser le pont non seulement pour les piétons mais aussi pour le croisement des camions et voitures.

Une étude de l'agence départementale a été réalisée et les conclusions ont été très favorables et encourageantes pour avancer ce projet.

Une estimation raisonnable nous a été présentée. Nous avons rencontré F.DELMARES notre conseiller départemental et président de la CAB qui nous a assuré de son soutien. Madame la Sous-Préfète nous a aussi demandé de mettre en place un projet à réaliser en 2021.

Nous allons donc rencontrer le président du département pour son accord définitif et mettre en route toute la paperasserie administrative pour aboutir à une bande roulante élargie avec probablement un espace piéton d'un côté et de l'autre une sécurisation cycliste. Le montage financier nous semble très raisonnable et adapté aux possibilités des différents financeurs.



Eclairage public



Le conseil municipal a souhaité une nouvelle gestion de l'éclairage réparti sur la commune.

Cette action s'inscrit dans notre programme d'amélioration du cadre de vie, de préservation de notre environnement et de maîtrise des dépenses énergétiques dans le cadre de la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) et de la loi biodiversité.

Les nuisances lumineuses touchent tout le territoire au même titre que d'autres formes de pollution. L'éclairage public a considérablement augmenté depuis 50 ans et l'impact existe sur la biodiversité animale, la santé humaine, le sommeil et la paysage avec une disparition progressive de la nuit.

Des enjeux écologiques, sanitaires et économiques sont à l'origine de cette décision. Des études ont démontré les conséquences de l'éclairage public de nuit sur la biodiversité et les écosystèmes, entraînant des déséquilibres de la faune et la flore. La santé humaine est aussi affectée avec des symptômes tels que des troubles du sommeil et une augmentation du stress. Éteindre l'éclairage public, c'est réduire la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre. La nuit et ses lumières naturelles reprennent leurs droits.

Par ailleurs, l'éclairage public représente un budget considérable pour les collectivités, budget qui va encore augmenter aux vues des hausses prévues pour ce mois de juin

Suite à une étude menée avec le SDE24 le conseil municipal a donc voté les horaires suivants pour certains lampadaires:

Horaires d'été : extinction à 23 heures, pas de rallumage le matin

Horaires d'hiver : extinction à 23 heures, rallumage à 6 heures 30



Théâtre

A partir du mercredi 11 septembre 2019, vous êtes enfants ou adultes vous aurez la possibilité de suivre des cours de Théâtre sur le site de la Gravière.

Atelier théâtre: pour les enfants, tous les mercredis de 14 à 15h30 et pour les adultes, de 20h à 21h30. Si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à appeler le 06 85 88 03 64 ou CINEACTE@wanadoo.fr



LA CAB

PLUI : C'est en juillet 2013 qu'a commencé l'étude pour mettre en place un plan d'urbanisme inter-communal sur les 38 communes de l'agglomération bergeracoise.

Pour que tout le monde puisse être informé, des dizaines de réunions, des rencontres sur le terrain, de nombreuses informations (journaux, affiches, internet...) ont été mises en place.

Les services de la CAB ont reçu et répondu à plus de 600 courriers et à de nombreux rendez-vous. Arrêté par le conseil communautaire du 13 mai dernier, le PLUI sera soumis aux personnes publiques associées, aux conseils municipaux des communes et à une enquête publique cet été. C'est dès le début janvier que ce plan d'urbanisme sera mis en application. Tout renseignement complémentaire peut encore être obtenu auprès du service urbanisme de la CAB.

Vélo route voie verte : La bande roulante est maintenant terminée sur toute notre commune. La signalétique et les finitions se mettent en place. C'est un très vaste projet qui arrive au but et permettra d'aller de l'Ouest à l'Est de notre territoire et même plus loin puisque les collectivités voisines avancent aussi à la grande satisfaction des promeneurs de plus en plus nombreux.

Navette : La CAB propose à partir du 17 juin un bus gratuit en cœur de ville.

Une nouvelle pratique de déplacement, un service gratuit de 7h30 à 19h15 du lundi au samedi avec une fréquence de 13 minutes entre chaque départ. Une ligne couleur mandarine matérialisera le trajet au sol.

Un déplacement facilité entre les parkings gratuits du foirail, de la gare, de Picquecailloux et le centre-ville.

Il y aura 7 arrêts déterminés : Salle Anatole France, Place de la République, gare SNCF, place de Lattre de Tassigny, quai Salvette, la Mairie et le Foirail.

Un simple signe de la main permettra de monter sur le trajet effectué avec des minibus de 20 places accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour plus de renseignements : www.lacab.fr

Canal

Le 07 mai 2019 à l'invitation de Mme la sous-préfète une réunion a eu lieu à la sous-préfecture.

Les 5 maires dont les communes sont sur le linéaire étaient présents, ainsi que les 4 présidents des communautés de commune du territoire, le conseiller régional, le conseiller départemental de Lalinde et des représentants de la sous-préfecture.

L'objectif étant de trouver le financement (de l'ordre de 300 000€) pour les travaux du Font de Tourel à ST CAPRAISE.

Le président du canal revient sur le fait que le canal est « malade » et que pour le sauver il faudra mettre beaucoup d'argent.

Tous les intervenants sont unanimes pour dire combien cet ouvrage est important pour le territoire et qu'il faut le sauver.

Tous pensent qu'il est nécessaire que la gestion soit assurée par une structure plus importante.

Le financement des travaux du Font de Tourel a été validé par tous les intervenants.

La région, le département ; la CAB, la CCBDP, Mme la Sous-Préfète et le syndicat du canal participeront à des hauteurs différentes à ce financement.



ARBRES:

Après le dramatique accident survenu dans le Tarn-et-Garonne où trois enfants ont été blessés par la chute d'un arbre, nous avons demandé à un professionnel d'inspecter les arbres présents sur les lieux publics de notre commune (places, cour d'école, près de la salle des fêtes ...). Suite à cet examen, nous avons décidé, à titre préventif, d'abattre un micocoulier sur la place et trois peupliers près de la salle des fêtes dont l'état de santé pouvait à terme représenter un risque de chute. Bien évidemment ces mesures prises ne dispensent pas des règles élémentaires de prudence en cas de coup de vent ou de tempête.



ANIMATIONS

INAUGURATION du 06 juillet

Le premier week-end de juillet sera très animé sur le territoire de notre commune.

Le samedi sera bien rempli avec les inaugurations de la vélo route voie verte par la CAB et celle des œuvres proposées par les Rives de L'Art.

D'abord, le 6 juillet au matin débutera de la maison éclusière, un long défilé d'engins roulants de toutes sortes, de marcheurs, de joggeurs qui se dirigeront vers un grand rassemblement sur les quais de Bergerac, devant le « quai Cyrano » la nouvelle maison des vins et du tourisme.

C'est à notre municipalité que sera confié l'accueil de nombreux invités, Préfet, Sous-Préfète, Présidents de régions, département, Député) qui rouleront vers Bergerac pour la plupart en vélo électrique.

Toutes les personnes qui le souhaitent pourront participer à ce grand défilé qui va traverser notre commune sur cette belle bande roulante qui longe la Dordogne dans un cadre exceptionnel.

Après les discours de circonstances à Bergerac, un buffet géant de produits locaux sera offert à tous. La journée se poursuivra avec des animations côté ouest et le soir un feu d'artifice sera tiré à CREYSSE bien sûr au bord de la Dordogne.

L'après-midi aura lieu à Tuilières l'inauguration des œuvres d'art proposées par des artistes de renommée parfois internationale.

Dans le bassin de croisement de l'escalier d'écluses et dans le petit port de Tuilières, vous pourrez découvrir des œuvres étonnantes de Pedro MARZORATI

Du côté du lavoir des Matalys, ce sera une réalisation du lycée des métiers de Bergerac.

Argentin et italien, Pedro MARZORATI est né en 1969, il vit et travaille à Paris. Ses installations qui relèvent du Land-art parcourent le monde entier depuis une dizaine d'années tant dans les espaces urbains que dans les lieux improbables cadrés dans la nature.

Ces expositions seront en place du 6 juillet au 30 septembre et proposées par l'association locale « Les Rives de l'Art ». Cette année, d'autres œuvres seront installées par d'autres artistes réputés à LALINDE, TREMOLAT, MONBAZILLAC, CREYSSE et ISSAC.

A ne pas manquer, c'est original, surprenant et gratuit.

Vous pourrez trouver tous renseignements complémentaires pour ces inaugurations, ces expositions et manifestations de l'été à MOULEYDIER TUILIERES sur internet et sur les différents sites d'informations

Fête du 07 juillet

Dimanche 7 juillet :

Comme les années précédentes un repas est organisé sur la place de la halle. Votre soirée sera animée par un groupe de musiciens

L'apéritif est offert par la municipalité.

Menu 13€

- **Salade de gésiers chauds à l'assiette**
- **Poulet rôti fermier cuit sur place en rôtissoire & son jus de cuisson accompagné de frites maison**

Le vin et les gâteaux seront vendus sur place par les associations de MOULEYDIER.

**Réservation obligatoire au
06.10.45.02.09**

Cette soirée se terminera à 23h00 par un spectacle pyrotechnique sur les terrasses.

Nous vous attendons nombreux





Randonnée Marche et VTT

La cinquième édition de « LA MONTLEY-DERIEENNE » sera le 07 juillet avec départ et arrivée au stade de la Gravière.

2 nouveaux circuits marche de 7 et 12 kms et 3 circuits VTT de 18, 35 et 47 kms ainsi qu'une restauration rapide seront proposés aux randonneurs.

Les organisateurs remercient les mairies voisines et les propriétaires privés qui nous permettent d'emprunter des circuits magnifiques.

Merci aussi à la mairie de MOULEYDIER et à tous les bénévoles qui s'engagent dans l'animation de notre village.

Renseignements : B. PETIT 0617257692



Marchés nocturnes

Les marchés nocturnes auront lieu sur la place de la halle les :

Lundi 15 juillet 2019

Lundi 29 juillet 2019

Lundi 12 août 2019

Lundi 26 août 2019

L'occasion pour les habitants de MOULEYDIER de venir découvrir des produits du terroir accompagnés par une animation musicale.

ECOLE



L'année scolaire 2018 / 2019 s'achève avec un effectif légèrement en baisse par rapport à l'année précédente soit 92 élèves mais les nouvelles inscriptions annoncent une augmentation de l'effectif pour la prochaine rentrée scolaire, l'école demeurant le moteur de la vie de la commune.

Inscriptions scolaires

Les parents d'enfants nés en 2016 sont invités à se rendre à la mairie afin de les inscrire pour la rentrée de septembre 2019. La mairie leur délivrera un certificat d'inscription mais ils devront ensuite se présenter à l'école auprès de la directrice. Les enfants nés en 2017 seront accueillis en fonction des places disponibles.

Amicale des écoles

Cette Association dont l'objectif est à la fois la satisfaction des enfants grâce aux animations qu'elle organise mais aussi l'aide financière aux projets pédagogiques des enseignants manque cruellement de bénévoles et son avenir avec l'équipe actuelle est en péril ! La fête des écoles aura lieu le samedi 29 juin avec vide-grenier, jeux anciens, spectacle des enfants, marché campagnard sur le site de la Gravière.

Sortie pêche au Lac de la Resta

Une cinquantaine d'enfants après une balade forestière a pu s'initier à la pêche encadrée par des représentants et des bénévoles de la Fédération Départementale de Pêche.

Un pique-nique au bord du lac a complété cette agréable journée.



Participation Citoyenne



Mercredi 6 mars 2019 avait lieu la mise en place de la Participation Citoyenne à MOULEYDIER en présence de Madame la Sous-préfète de Bergerac et des plus hautes autorités de la Gendarmerie Nationale en Dordogne. Encadrée par la gendarmerie nationale, la Participation Citoyenne vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus

et les représentants de la force publique

accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation

renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif.



Sécurité Routière

Règles de stationnement en agglomération: Chaussée à double sens, l'arrêt ou le stationnement se fait **à droite**, dans le sens de la marche, le long du trottoir l'arrêt ou le stationnement est interdit **à gauche** l'arrêt ou le stationnement est autorisé dans les parkings ou sur les places délimitées
Respectons ces règles pour ne pas créer de situation dangereuse

A vélo



Avec la conjoncture actuelle et surtout les beaux jours qui arrivent, l'utilisation des déplacements à vélo va être de plus en plus fréquente. Il faut cependant savoir que certains équipements sont obligatoires et en cas de manquement aux règles, les amendes vont de 33 à 375 €.

En effet, toute personne circulant à vélo doit avoir connaissance des consignes de sécurité à respecter : avoir une sonnette en bon état et un éclairage fonctionnel en est la base.

Jusqu'à 12 ans il est obligatoire de porter un casque et un gilet haute visibilité est imposé si les conditions météo l'exigent.

Toutes recommandations sont bien sûr également valables pour la circulation sur la vélo route voie verte.

Rappel : La voie verte est interdite à tous les véhicules à moteur.



Remerciements

Nous souhaitons adresser nos plus vifs remerciements aux bénévoles, qui ont accepté de consacrer une partie de leur temps en ce jour de fête des mères, pour nous aider au bon déroulement des élections européennes du 26 Mai. La tâche était plus ardue que d'habitude en raison du nombre important de listes en présence mais grâce à leur implication et à celle de vos élus, notre système démocratique a pu fonctionner dans de bonnes conditions. Merci à tous ces bénévoles et à vos élus.

Des remerciements sont à adresser aux bénévoles de la société de pêche, les gaules réunies, qui comme tous les ans ont nettoyé le ruisseau qui traverse MOULEYDIER mais également le bord du Clérans qui leur a donné pas mal de peine. Merci pour leurs efforts et leur sueur.

Merci également aux membres de la société de pétanque de MOULEYDIER qui ont procédé bénévolement à des travaux de rénovation électrique et de bardage dans le local près des terrains de pétanque.



ESPACE ASSOCIATIONS



Sophrologie caycédienne

Notre association a enregistré 59 adhésions réparties entre :

- les entraînements à la Relaxation Dynamique de la Sophrologie Caycédienne le mardi de 14h15 à 15h15 et de 15h30 à 16h30 Salle Sauvignon espace la Gravière
- les ateliers de cuisine Bio & sans Gluten à la salle Cabernet animé par Michelle JOUSSET et d'Alimentation Vivante animé par Nathalie CORBINEAU
- une initiation au Brain Gym avec Nathalie
- une journée conviviale au jardin d'eau de CARSAC AILLAC

Après la pause estivale, nous reprendrons nos activités en octobre.

Renseignements : Brigitte NAGTEGAELE 06 08 72 43 79

Temps libre



Le club du temps libre de MOULEYDIER organise une sortie de 5 jours en Espagne du 23 au 27 septembre.

Si des personnes sont intéressées, elles peuvent appeler au 06 70 35 10 34 ou 05 53 23 26 62 avant le 15 août

Scrabble

La saison de scrabble touche à sa fin avec les dernières compétitions régionales qui auront lieu à SIORAC le 15 et à Périgueux les 29 et 30 juin. Le bilan est satisfaisant, marqué par la stabilité de l'effectif, la réussite des trois organisations principales dont le club avait la charge, l'implication dans le développement du scrabble en milieu scolaire et le principal : un climat amical où chacun a toute sa place.

C'est déjà l'heure de nouvelles ambitions pour la saison à venir avec notamment la perspective d'un nouvel accroissement de l'effectif. Si vous aimez le scrabble, n'hésitez pas à venir faire un essai, testez notre formule « duplicate » (la même partie pour tous) et, nous le souhaitons, venez renforcer le groupe. Pour les nouveaux joueurs l'adhésion, licence et assurance comprises, sera de 15 euros la saison prochaine.

Le club joue tous les lundis et mercredis à 14 h 30 salle Muscadelle à MOULEYDIER. Attention une interruption de quelques semaines (non programmée à ce jour) est probable au cours des mois de juillet et Août. Se renseigner auprès de Roland BRETOU : 09 75 50 89 38.





Etat Civil

Décès:

31/12/2018 M COOK David Charles époux de Margaret TRAVIS

18/01/2019 Mme Sylvette DESCLOU veuve de Henri Adrien MEREL

09/02/2019 M Jean-Marc Franck LAMIRAUD

22/02/2019 M Alfred BOURNAZEL époux de Christiane LAFARGUE

22/04/2019 M Philippe GENGEMBRE

22/05/2019 Mme Georgette MARTIGNE veuve de Simon Constant PETIT

25/05/2019 M Jacques Roland PREVOST veuf de Solange, Andrée, Louise LEVY

Rappel

Le règlement sanitaire départemental fixe les horaires autorisant les « travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore » (tondeuses, perceuses, ...)

A savoir

Les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h

Pharmacies de garde

**Tableau des pharmacies de garde
2er semestre 2019**

Du vendredi 20h00 au vendredi suivant à 14h00
Secteur MOULEYDIER, CREYSSE, BEAUMONT, COUZE et LALINDE.

J u i l l e t	Du 1 au 5 du 5 au 12 du 12 au 19 du 19 au 26 du 26 au 31	LA HALLE GRENIER REVOL LA HALLE PROVOST	LALINDE MOULEYDIER COUZE LALINDE CREYSSE
A o û t	Du 01 au 02 du 02 au 09 du 09 au 16 du 16 au 23 du 23 au 31 Du 31 au 31	PROVOST DAVID HEYNARD GRENIER REVOL LA HALLE	CREYSSE BEAUMONT LALINDE MOULEYDIER COUZE LALINDE
S e p t e m b r e	du 01 au 06 du 06 au 13 du 13 au 20 du 20 au 2 du 27 au 30	LA HALLE PROVOST DAVID HEYNARD GRENIER	LALINDE CREYSSE BEAUMONT LALINDE MOULEYDIER
O c t o b r e	du 01 au 04 du 04 au 11 du 11 au 18 du 18 au 25 du 25 au 31	GRENIER REVOL LA HALLE PROVOST DAVID	MOULEYDIER COUZE LALINDE CREYSSE BEAUMONT
N o v e m b r e	du 1 au 01 du 02 au 08 du 08 au 15 du 15 au 22 du 22 au 39 Du 29 au 30	DAVID HEYNARD GRENIER REVOL LA HALLE PROVOST	BEAUMONT LALINDE MOULEYDIER COUZE LALINDE CREYSSE
D e c e m b r e	du 01 au 06 du 06 au 13 du 13 au 20 du 20 au 27 du 27 au 31	PROVOST DAVID HEYNARD GRENIER REVOL	CREYSSE BEAUMONT LALINDE MOULEYDIER COUZE



Bonnes vacances